RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ODEADOM

DECISION N° 2023.03

Relative à la prolongation des mandats des représentants professionnels et des présidents des comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM

Vu le règlement (UE) n° 228/2013 du parlement européen et du conseil du 13 mars 2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union ;

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 180/2014 de la Commission du 20 février 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n o 228/2013 du Parlement européen et du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union ;

Vus les articles L 681-3 et D 696-1 à R 696-9 du code rural et de la pêche maritime ;
Vue la décision n°2019-06 du directeur de l'ODEADOM relatif aux comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM modifiée par la décision n°2021-003 ;
Vue la décision n°2021-001 corrigée du directeur de l'ODEADOM relative à la nomination des représentants professionnels aux comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM, modifiée par les décisions n°2023-001 et 2023-002
Vue la décision N° 2021-002 relative à la nomination des présidents des comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM

Article unique
Le mandat des représentants professionnels au sein des comités sectoriels de concertation et des présidents de ces comités sectoriels, initialement prévu pour une durée de trois ans à compter de la date de la décision de nomination les concernant, est porté à cinq ans à partir de cette date, soit jusqu'au 21 mars 2026.

Montreuil, le 5 décembre 2023

Le Directeur
Jacques ANDRIEU

OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER
12, RUE HENRI ROL-TANGUY – TSA 60006 – 93555 MONTREUIL CEDEX
TEL : 01 41 63 19 70 – EMAIL : odeadom@odeadom.fr – SIRET N° 130 006 547 00017

Pour information

Personnalités membres des comités sectoriels et présidents en date du 5 décembre 2023

Comité sectoriel de concertation dédié à la filière banane

MARRAUD des GROTTES Nicolas	Martinique. Président du comité
DELACAZE Marc	Guadeloupe
DAMBAS Tino	Guadeloupe
DUPROS Louis Bernard	Martinique

Comité sectoriel de concertation dédié aux filières canne à sucre

THIBAULT Florent	La Réunion. Président du comité
MATHIEU Cyrille	Guadeloupe
CHARABIE Véronique	Guadeloupe
PANELLE Miguel	Guyane
PREVOT Ernest	Guyane
CERALINE Justin	Martinique
LARCHER Charles	Martinique
PAYET Edwin	La Réunion

Comité sectoriel de concertation dédié aux filières animales

LEBON Henri	La Réunion. Président du comité
MONDONGUE Manuel	Guadeloupe
CROZILHAC Jacques	Guadeloupe
LABRANCHE Patrick	Guyane
BUFFARD Frédéric	Guyane
MILIA Ange	Martinique
ANEXIME Jean Félix	Martinique
BOINADI Abdilah	Mayotte
HAROUNA El had-Dine	Mayotte
LEVENEUR Patrick	La Réunion
GAUTHIER Thierry	Saint-Pierre-et-Miquelon

Comité sectoriel de concertation dédié aux filières végétales hors banane et canne à sucre

SINITAMBIRIVOUTIN Bernard	Guadeloupe. Président du comité
MOHAMEDALY Tony	Guadeloupe
BERGERE Hughes	Guyane
SANCHEZ Gilles	Guyane
TAUREL Monette	Martinique
PLISSONEAU Daniel	Martinique
GUICHAOUA Laurent	Mayotte
ALI Fouad	Mayotte
MOREAU Daniel	La Réunion
de CAMBIAIRE Jean Charles	La Réunion
LAURENCE Angeline	Saint Martin